

**TRAVAUX REQUALIFICATION DU BOULEVARD DU ROUGERET 2023/2024**

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION  
RUE DE LA MANCHETTE  
RUE DES SCIAUX  
A PARTIR DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023**

Le Maire de Saint-Jacut-de-la-Mer,  
Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2542-2 du CGCT,  
Vu les articles L.511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,  
Vu l'article R610-5 du Code Pénal,  
Vu le Code de la Route,  
Vu les travaux de requalification du Boulevard du Rougeret, en cours, depuis le 16 octobre 2023,  
Vu l'avancée des travaux sur le boulevard du Rougeret,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pendant la durée de ces travaux, pour la sécurité des tous,

**ARRETE**

Article 1 : L'accès à la rue de la Manchette (du Boulevard du Rougeret jusqu'à la plage) sera interdit par le boulevard du Rougeret à partir du mardi 28 novembre 2023 et jusqu'au vendredi 08 décembre 2023. Les riverains devront emprunter le chemin de la Pissotte.

Article 2 : La rue des Sciaux (tronçons entre la Grande Rue et la rue de la Noé) se fera en double sens de circulation à partir du mardi 28 novembre 2023 et jusqu'au vendredi 08 décembre 2023.

Article 3 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise EVEN et par le service technique.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Monsieur le Maire, l'agent de police municipale, le responsable des services techniques de la commune et Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de BEAUSSAIS-SUR-MER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ST-JACUT-DE-LA-MER, le 28 novembre 2023  
Jean-Luc PITHOIS,  
Le Maire

